



Non paiement suite à la vente de notre chienne

Par **Jounet**, le **10/04/2012 à 19:18**

Bonsoir,

Nous avons mis une annonce sur Leboncoin pour vendre notre chienne Edelweiss, pure race terre neuve (1er Novembre 2011).

Et le 9 Novembre 2011, après avoir reç un appel, nous recevons un mail de confirmation de réservation, comme quoi, elle nous fait suivre par courrier un chèque de la totalité (1100 euros) de réservation.

Elle vient la chercher le Mercredi 30 Novembre, soir. Nous signons une attestation de vente en spécifiant le paiement en 3 fois (le jour même 400 euros apporté en espèces, 400 euros prévu en mandat début Janvier 2012 et 300 euros prévu en mandat début Février 2012).

Début Janvier 2012, pas de nouvelle de l'acheteuse. Nous appelons sans résultats.

Début Février 2012, toujours rien donc nous encaissons le chèque de réservation. La somme est bien versée sur notre compte le 1er Février 2012. Et par surprise, la somme est débité le 6 Février 2012. Puis, nous recevons un courrier de notre banque comme quoi le compte est clos.

Nous essayons alors de la contacter et là, elle nous dit qu'elle va envoyer un chèque et qu'elle a des dettes (elle venait tout juste de payer son vétérinaire de Août 2011 apparemment si c'est bien vrai!).

Nous la menaçons de porter plainte à la gendarmerie !

Nous recevons par courrier un chèque de 200 euros le 13 Février 2012 de soit disant un ami.

Nous l'avons rapeller la dernière semaine de Mars, où elle devait nous renvoyer un mandat la semaine dernière. Et nous sommes Mardi, une semaine plutard, et toujours et encore rien !!! Je viens d'essayer de la contacter ainsi que sa soeur, sans résultats, personnes ne répons !!!

Aidez-nous svp !!! Il reste encore 500 euros.

Cordialement

Par **Assistant juridique**, le **10/04/2012** à **20:54**

Si vous souhaitez vous tourner vers la voie judiciaire, vous pouvez déjà engager une procédure d'injonction de payer. C'est une procédure rapide, peu coûteuse qui ne nécessite pas que vous comparaissez ni l'assistance d'un avocat.

Pour plus de détails pour engager soi-même la procédure d'injonction de payer :
http://assistant-juridique.fr/engager_injonction_de_payer.jsp